

**VILLE
DU PUY EN VELAY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 09 avril 2026****Délibération n° DEL 2026 0036**

L'an deux mille vingt six, le neuf avril à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 02 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
13/04/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Monsieur Roland LONJON, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Madame Saloua EL AAZZOZI, Madame Chloe ALIBERT, Madame Nazih BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur François CHATAING à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent JOHANNY à Madame Chloe ALIBERT, Monsieur Fabien SURREL à Madame Saloua EL AAZZOZI

Secrétaire de séance : Joris RIVORY

La séance a été levée à : 20H

Rédacteur : Marieline ANDRE Développement Économique - Foncier

Objet :	Cuisine en Velay - Entente intercommunale : désignation de représentants
----------------	--

Rapporteur : Michel CHAPUIS

La Cuisine en Velay constitue un service de restauration collective en régie de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay. Elle assure prioritairement la production de repas pour les collectivités membres de l'entente intercommunale, notamment pour la restauration scolaire (écoles maternelles et élémentaires) ainsi que pour les crèches relevant du service petite enfance de la Communauté d'agglomération. Elle fournit également des repas au self de l'IUT ainsi qu'à l'association Le Tremplin.

Compte tenu du volume de repas produit pour ces collectivités, une gestion mutualisée a été instaurée sous la forme d'une Entente intercommunale, au sein de laquelle la ville du Puy-en-Velay est membre.

Dans ce cadre, une conférence, instance de concertation, est instituée. Elle est composée de trois représentants par collectivité membre, désignés pour la durée de leur mandat, et se réunit au moins une fois par an.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner trois représentants pour siéger au sein de cette Entente intercommunale conformément de la convention d'entente.

Par ailleurs, une commission des menus est instituée. Compétente pour la validation des menus, elle comprend notamment un représentant de chaque collectivité membre conformément de la convention d'entente.

Il convient en conséquence de désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal :

- DÉCIDE de ne pas recourir au scrutin secret comme le permet l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DÉSIGNE 3 membres pour siéger à la Conférence Intercommunale :
 - Monsieur Michel CHAPUIS,
 - Madame Brigitte FROMAGET,
 - Madame Claire MICHEL-MAZIERE,
- DÉSIGNE 1 représentant pour faire partie de la commission des menus de l'Entente Intercommunale :
 - Madame Brigitte FROMAGET.

VOTE : UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Abstention : 5

Abdelhak AGHZAF, Laurent JOHANNY, Saloua EL AAZZOUI, Fabien SURREL, Chloe ALIBERT

Pas de participation au vote : 1

Naziha BOUACHMIR

Signé le 9 avril 2026,
Le Secrétaire de séance,
RIVORY Joris,
Adjoint au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le jeudi 09 avril
2026